

La Poste Suisse – prospère et innovante!

Peter Hasler

Président du Conseil d'administration

Conférence de presse bilan
de La Poste Suisse
Siège principal de la Poste, Berne
15 mars 2012

SEUL LE TEXTE PRONONCE FAIT FOI

Chers journalistes, Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à la conférence de presse bilan de La Poste Suisse.

Avec 904 millions de francs suivant les normes comptables IFRS, la Poste se maintient à un niveau record comparable à celui de l'année précédente (910 millions). Les comptes de La Poste Suisse, établis conformément au Code des obligations (CO), s'élèvent à 611 millions de francs. Nous devons ce résultat exceptionnel en premier lieu au travail formidable fourni par nos 60 000 collaborateurs et collaboratrices. Il confirme le bien-fondé de la stratégie de l'entreprise et la bonne gestion des moyens à disposition. C'est donc avec fierté et plaisir que tous les collaborateurs de la Poste se présentent aujourd'hui symboliquement devant les propriétaires de l'entreprise pour rendre compte du fruit de leur travail. Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 8,6 milliards de francs, soit 137 millions de moins qu'en 2010. Compte tenu du contexte économique difficile, notamment sur les marchés financiers, ce résultat est très positif. La Poste propose des prestations de premier ordre à des prix abordables dans tous ses domaines d'activité, avec des services adaptés aux attentes des clients les plus exigeants du monde. Outre nos clientes et clients, l'ensemble des régions, des cantons et des communes bénéficient de notre capacité économique et des impôts de nos collaborateurs, qui représentent une masse salariale de plus de 3 milliards de francs. Nous réduisons, entre autres, les taxes postales pour le transport de journaux et exploitons un réseau dense de plus de 3600 points d'accès. Nos nombreux projets de construction et d'invest-

tissement dans toute la Suisse représentent par ailleurs plusieurs centaines de millions de francs par an.

Mission accomplie!

Selon le Conseil fédéral et l'Autorité de régulation postale, en 2011, la Poste a une nouvelle fois parfaitement rempli le mandat légal confié par son propriétaire, à savoir

- assurer une desserte de base de qualité sur l'ensemble du territoire,
- rester compétitif grâce à l'orientation client et à l'innovation ainsi que
- maintenir et, dans la mesure du possible, accroître la valeur de l'entreprise.

Pour remplir ces missions, la Poste puise dans ses propres ressources. Le bénéfice sera affecté conformément à la décision du Conseil fédéral. Nous disposons de 611 millions de francs de bénéfice enregistrés par la maison mère. Le Conseil d'administration a demandé au Conseil fédéral que cette somme soit affectée comme suit:

- 200 millions de francs à la Confédération,
- 100 millions de francs à la Caisse de pensions Poste en tant que réserve de contributions de l'employeur,
- 311 millions de francs en tant que réserves.

La transformation en 2 sociétés anonymes est exigeante

L'affectation aux réserves de l'entreprise est destinée à alimenter les fonds propres des futures sociétés anonymes issues du changement de statut juridique de la Poste et de PostFinance, prévu l'an prochain.

Le montant des fonds propres de PostFinance SA sera fixé par la FINMA. Au total, avec les fonds propres de Poste SA, il nous faut réunir quelque 6 milliards de francs. Nous sommes en mesure de répondre à cette exigence de façon autonome. Concernant PostFinance SA, différentes mesures nous permettront d'atteindre l'objectif visé, notamment la revalorisation, dans des proportions modérées, de biens immobiliers et de certains titres ainsi que le recours à des capitaux externes. Les détails de ces opérations ne sont pas encore définis et ne peuvent donc être communiqués.

La nouvelle législation postale prévoit la transformation de la Poste, jusqu'ici un établissement de droit public, en une société anonyme de droit spécial. L'unité PostFinance est, quant à elle, appelée à devenir une société anonyme selon le Code des obligations suisse. Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé d'arrache-pied à la préparation de ces changements et, plus particulièrement, à la transformation de la Poste en société anonyme. L'entrée en vigueur de la loi sur la poste et de la loi sur l'organisation de la Poste devrait intervenir cet automne. La transformation en sociétés anonymes est quant à elle prévue pour le début de l'année prochaine. Les activités logistiques ainsi que les unités de services et de gestion de la Poste seront réunies au sein de Poste Suisse SA (dénomination provisoire). Cette société anonyme

et CarPostal SA resteront subordonnées à la Direction du groupe et au Conseil d'administration actuel.

Cette transformation en société anonyme offrira à la Poste une plus grande marge de manœuvre et lui permettra de continuer à renforcer sa compétitivité. Elle s'effectuera au bénéfice de la desserte de base comme de notre clientèle, qu'elle soit privée ou commerciale. Le personnel de la Poste aussi en retirera des bénéfices: seule une entreprise compétitive qui affiche de bons résultats peut pérenniser durablement des emplois intéressants.

La création de PostFinance SA et la soumission de cette dernière à l'autorité de la FINMA est un processus complexe. PostFinance SA doit en effet obtenir l'autorisation d'exercer une activité bancaire pour pouvoir poursuivre ses activités. Les décisions politiques conditionnent en outre les activités hypothécaires et de crédit à la conclusion de partenariats. Afin d'établir si les conditions nécessaires sont réunies, la FINMA a réalisé une multitude d'analyses, de tests de résistance et d'audits externes. Elle a également recueilli des informations et de la documentation. Enfin, elle a exigé que des prescriptions soient édictées, des contrôles mis en place et des structures adaptées. Ces travaux ont mobilisé un grand nombre de personnes à plein temps pendant au moins deux ans – et ce n'est pas fini. Le nombre de questions en suspens était très important, mais elles ont à ce jour toutes été résolues. La demande d'autorisation d'exercer une activité bancaire a été déposée auprès de la FINMA en octobre dernier. La décision devrait tomber à l'automne prochain.

La Poste mise sur l'innovation et sur la concurrence

L'ordonnance relative à la loi sur la poste est actuellement en cours de consultation. Le législateur souhaite garantir une concurrence efficace et une desserte de base de qualité. La Poste entend ici jouer un rôle de premier plan. Les conditions à remplir sont une concurrence équitable et la possibilité de financer la desserte de base de façon autonome. Nous comptons également sur l'aide de la future autorité de régulation postale, baptisée «PostCom». Nous avons prouvé notre capacité à évoluer dans un secteur concurrentiel. Le monopole résiduel sur les lettres jusqu'à 50 g représente encore 20% de notre chiffre d'affaires. Nous avons prouvé notre capacité à nous maintenir et à nous positionner comme des leaders sur tous nos marchés. Ceci est valable pour la logistique des marchandises et des colis comme dans les domaines du transport de voyageurs, avec plus de 2000 cars, du trafic des paiements, où nous sommes numéro 1, et du marché du courrier, que nous dominons. Nous souhaitons conforter notre position à l'avenir. C'est pourquoi nous axons notre stratégie essentiellement sur l'innovation dans tous les domaines, mais avant tout sur les marchés de la communication électronique et de l'Online Banking. Dans le secteur du transport de voyageurs, il s'agit de gérer les systèmes des lignes faisant l'objet d'une concession.

Pour l'exercice en cours, nous tablons sur un recul du bénéfice. Compte tenu des tensions sur les marchés financiers, nos prévisions concernant les produits issus des opérations d'intérêts sont moindres. Nous prévoyons par ailleurs une légère baisse des volumes de traitement sur le marché de la communication et une hausse des charges de personnel et de prévoyance.

Nous restons néanmoins optimistes. La Poste remplira sa mission, fidèle à la devise: **«On peut se fier à la Poste!»**

Je tiens à remercier nos collaboratrices et nos collaborateurs pour leur engagement, ainsi que la Direction du groupe et mes collègues du Conseil d'administration pour leur formidable collaboration.